

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20221009

L'an deux mil vingt-deux, le 27 octobre à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

20 octobre 2022

Date d'affichage

20 octobre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 33

Votants : 40

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PITOOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, HAUSSON Françoise, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, BRUNEAU Annick, membre suppléant.

Étaient excusés :

M. CHERON Michel

M. DARROY Claude donne pouvoir à Philippe LEBERT

M. GREMIILON Patrick donne pouvoir à Candy RENARD

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Éléonora STERBA

M. LEDIEU Christophe donne pouvoir à Isabelle DAVID

M. MASSE Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT

M. MERCIER Marc donne pouvoir à Catherine MENU

Mme GAUTIER Cindy

Mme GERMAIN Martine donne pouvoir à Anne-Marie ROUGET

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

**ETUDE COMMERCIALE
DEMANDE DE SUBVENTION**

Au vu de la délibération n°20220703 du 28 juillet 2022 entérinant la constitution du groupement de commandes pour la réalisation d'une étude commerciale.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, que la réalisation de l'étude commerciale concerne les centres-villes des trois communes de Vibraye, Saint Calais et Bessé-sur-Braye. Il informe que ce projet peut bénéficier d'une aide financière de la Banque des Territoires pour l'ingénierie stratégique. Il s'agit d'une subvention à hauteur de 50% des dépenses TTC à hauteur de 24 000€.

Voici pour rappel le plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel			
Libellé	Part	Montant HT	Montant TTC
DEPENSES			
Prestation intellectuelle <i>Etude commerciale</i>	100%	40 000	48 000
RECETTES			
Financement pour l'ingénierie stratégique <i>Enveloppe Petites Villes de Demain déléguée au département</i>	50%	20 000	24 000
Apport financier départemental	30%	12 000	14 400
TOTAL RESTE A CHARGE	20%	8 000	9 600

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser le Président à solliciter l'aide auprès du conseil départemental d'une subvention au titre de l'enveloppe déléguée de la Banque des Territoires et d'autre part au titre de l'aide à l'ingénierie,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à solliciter l'aide auprès du conseil départemental d'une subvention au titre de l'enveloppe déléguée de la Banque des Territoires et d'autre part au titre de l'aide à l'ingénierie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.
-

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 octobre 2022

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS